VILLE DE
CLISSON

2026

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°126-2026	Contrats - conventions **Bâtiment communal – Bâtiment « La Raterie » sis Rue de la Raterie à Clisson** Convention d'occupation et de gestion du bâtiment mis à disposition d'associations clissonnaises.

Le Maire,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 02/07/2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

ATTENDU que la Commune est propriétaire d'un bâtiment situé rue de la Raterie, cadastré sur la parcelle AM 105 ;

VU la décision 175 – 2025 concernant les conventions d'occupation et de gestion du bâtiment « La Raterie »

CONSIDERANT la volonté de la Ville de mettre à disposition une partie du bâtiment à des associations clissonnaises

CONSIDERANT la non-occupation du bâtiment par l'association « Association du Docteur Doussain et les Amis du Château » et la demande d'occupation par l'association « Qui Nous Aime Nous Suive »

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser une convention et de modifier la décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ABROGE** la décision 175–2025.

Article 2. **ACCEPTE** les termes des conventions avec les associations existantes Les Italiennes de Clisson, Compagnie Baltimbanque, dont les sièges sociaux sont à Clisson.

Article 3. **ACCEPTE** les termes de la convention avec l'association Qui Nous Aimes Nous Suive, dont le siège social est à Clisson.

Article 4. **PRECISE** que les présentes conventions, d'une durée de 6 ans à la date de signature, pourront à leur issue être reconduite de manière tacite chaque année.

Article 5. **CHARGE** le service "animations, culture et sport", Monsieur le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 12 octobre 2026

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence Luneau
Maire

Décision transmise en Préfecture le 20/10/2026
Et affichée le 20/10/2026